

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

# Marché 2013/01 : GESTION PARTAGEE DE RESTAURANT COLLECTIF

1- Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune d'HERBIGNAC  
Monsieur Le Maire  
1 avenue de la Monneraye – BP 24  
44410 HERBIGNAC  
Tel : 02.40.88.90.01 - Fax : 02.40.88.89.97  
Mail : contact@herbignac.com

2- Procédure de passation :

**Procédure Adaptée (article 28 du C.M.P )**

3- Objet de la consultation :

Objet de la consultation :

Gestion partagée de restaurant collectif

Type de marché :

Prestations de services

4-Descriptif :

- Préparation des menus et fournitures des denrées alimentaires
- Assistance technique au personnel communal
- Fournitures diverses (produits d'entretien, serviettes en papier classes élémentaires, documentation technique...)
- Animations

5- Durée du marché :

12 mois à compter du 16 août 2013, reconductible une fois par reconduction expresse

6- Lieux où l'on peut demander le dossier de consultation :

Mairie d'Herbignac  
1 avenue de la Monneraye  
44410 HERBIGNAC  
T : 0240889001 - F : 0240888997

OU

Sur le site internet de la commune, sur la plateforme de dématérialisation des procédures :

[www.herbignac-marchés.com](http://www.herbignac-marchés.com)

La seule obligation est l'inscription sur la plateforme Synapse (gratuit)

7- Procédure ouverte
----------------------

Date limite de réception des offres :

**Le lundi 27 mai 2013 à 12h.**

Adresses où les offres doivent être transmises :

- Les offres seront transmises en recommandé avec accusé de réception avec la mention, en haut et à gauche, « ***Procédure adaptée – Marché 2013/01 : Gestion partagée de restaurant collectif – NE PAS OUVRIR*** », à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire  
1 avenue de la Monneraye - BP 24  
44410 HERBIGNAC

Ou

- Remises contre récépissé à l'accueil de la mairie.

Ou

- Remises par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation.

Les offres des candidats seront rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Les offres seront établies en euros.

La collectivité se réserve, après examen des propositions, le droit de mener des négociations sous quelque forme que ce soit (écrite, orale, téléphonique ou par voie informatique). Les conclusions des négociations feront l'objet d'un écrit qui sera conservé, par le Maître d'ouvrage, avec l'analyse des propositions.

7- Délai de validité des offres
---------------------------------

**120 jours**

8- Les renseignements complémentaires d'ordre administratif et/ou technique peuvent être demandés auprès de :
---

Renseignement(s) administratif(s) et techniques :

Mairie d'Herbignac  
Mme BRIAND  
1 avenue de la Monneraye  
B.P. 24  
44410 HERBIGNAC  
tel: 02.40.88.90.01

9- sélection des candidatures et jugement des offres :

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

**Garanties et capacités techniques et financières**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
- Clarté et exhaustivité de l'offre	25
- Qualité de la prestation	40
- Prix	35

11- Date d'envoi à la publication :

**Le 25 avril 2013**